

Préserver les Bilatérales de la campagne électorale

13.06.2014

D'un coup d'oeil

Le Suisse se retrouve face à un défi de taille : après l'acceptation par le peuple de l'initiative « Contre l'immigration de masse », comment la mettre en oeuvre en conformité avec la Constitution et sans nuire aux Accords bilatéraux avec l'UE? La solution à ce problème est absolument vitale pour notre économie. L'Union européenne est, de loin, notre principal partenaire commercial et donc éminemment importante pour le succès de l'économie et la prospérité de notre pays.

En plus de sa dimension économique, cette question a aussi un volet politique. Nous sommes à l'aube d'une année électorale, la campagne pour conquérir la faveur des électeurs et leur vote a déjà démarré. En bref, c'est désormais chacun pour soi ! Cela fait partie du processus politique, mais il en résulte une grande confusion. D'aucuns décident d'appliquer avec rigueur le mandat constitutionnel accepté par le peuple, avant d'envisager une mise en œuvre plus flexible. Puis on annonce que le vote du 9 février sera reconduit, pour ensuite déclarer qu'il vaut sans doute mieux présenter un paquet global.

Conscients de l'enjeu considérable des Bilatérales – et donc indirectement de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse – les milieux économiques suivent les débats politiques avec une inquiétude grandissante. Toute manœuvre électorale cherchant à tirer profit de cette situation grave ne servirait assurément pas les intérêts de la place économique suisse. Nous ferions sans doute mieux de prendre du temps pour construire une solution satisfaisante pour notre pays. De nombreux aspects doivent encore se concrétiser, ce qui prendra des semaines, voire des mois. L'effervescence devrait donc céder au calme et à la réflexion.

Notre économie dépend de ses bonnes relations avec l'Union européenne.

Dans l'intérêt de notre pays, espérons que les considérations électorales passeront au second plan. L'enjeu est tout bonnement trop important.